

## Mise à Niveau en Arts Appliqués

Conditions : Peuvent présenter leur candidature les élèves préparant actuellement ou ayant obtenu depuis moins d'un an un diplôme de niveau IV (baccalauréat général ou technologique – à l'exception de la spécialité Arts Appliqués – baccalauréat professionnel, brevet de technicien, brevet de métier d'art).

Les élèves préparant actuellement les diplômes ci-dessus devront justifier de la réussite à l'examen à la session de juin 2017 pour finaliser leur inscription. En cas d'échec à l'examen, une éventuelle admission proposée par le portail APB sera automatiquement annulée.

### Modalités d'inscription

- Phase d'information :  
dès décembre 2016
- consultation de notre site Internet ([saintegenevieve6.org](http://saintegenevieve6.org))
  - consultation de sites spécialisés d'arts appliqués ([designetartsappliques.fr](http://designetartsappliques.fr))
  - visite du Salon :  
Salon des formations artistiques le 28 janvier et 29 janvier 2017
  - nos Portes Ouvertes samedi 28 janvier 2017 de 10h00 à 18h00

---

Phase d'inscription et saisie de la candidature du 20 janvier au 20 mars 2017	Sur le site <a href="http://admission-postbac.fr">admission-postbac.fr</a> après inscription, saisie du vœu « Mise à Niveau en Arts Appliqués au LTP Sainte Geneviève ».
---	--

---

Phase de constitution et d'envoi des pièces spécifiques entre le 20 mars et le 02 avril 2017	<p>Pour l'admission seuls les dossiers complets seront examinés. Un dossier sera complet dès que nous aurons reçu les PIÈCES SPECIFIQUES à notre établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un chèque de 30 € à l'ordre de l'Institut Sainte Geneviève correspondant aux frais de dossier (chèque non remboursable) ;</li><li>- un dossier artistique comprenant des reproductions de dessins, productions plastiques, installations, maquettes ou travaux photographiques qui correspondent le mieux à la sensibilité et à la personnalité artistique en devenir du candidat. Ces reproductions (photocopies ou photographies) seront présentées sur 4 pages A4 (21/29,7cm) recto maximum ;</li><li>- une argumentation dactylographiée (sur un format A4 maximum) expliquant en quoi les travaux présentés sont le reflet de la sensibilité, des goûts ou des aspirations du candidat.</li></ul>
--	---

Le **dossier complet** devra être envoyé au plus tard le 02 avril 2017.

---

Phase de sélection et de classement des candidatures pour le 27 mai 2017	<p>La commission d'admission examinera tous les dossiers complets parvenus début avril. Les candidatures seront classées en deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- candidats admissibles classés par ordre de mérite ;</li><li>- candidats refusés au vu de leur dossier scolaire et artistique.</li></ul> <p>Notre établissement communiquera la liste au portail APB. Aucune information ne sera communiquée par l'établissement.</p>
--	--

---

Jusqu'au 31 mai 2017	Date limite de classement des vœux par les candidats.
----------------------	---

---

Phase de réponses du 08 au 13 juin 2017 du 26 au 01 juillet 2017 du 14 au 19 juillet 2017	<p>Lors de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase de réponses de l'APB, plusieurs cas sont à envisager :</p> <p>a) le portail APB propose au candidat l'admission au LTP Sainte Geneviève sans aucun classement dans un vœu supérieur. Le candidat peut répondre au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OUI DEFINITIF ;</li> <li>- DEMISSIONNER de la procédure.</li> </ul> <p>b) le portail APB propose au candidat l'admission au LTP Sainte Geneviève avec l'information concernant un ou plusieurs classement(s) pour un (des) vœu(x) supérieur(s). Le candidat dans ce cas peut répondre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OUI DEFINITIF (il annule dans ce cas tous ses vœux supérieurs) ;</li> <li>- OUI MAIS en maintenant tous les classements supérieurs ;</li> </ul> <p>Son « admission provisoire » dans notre école est maintenue jusqu'à la prochaine phase de réponses ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NON MAIS il annule sa candidature au LTP Sainte Geneviève et maintient uniquement ses classements pour les vœux supérieurs.</li> </ul> <p>c) le portail APB indique au candidat qu'il est « classé » pour son vœu à Sainte Geneviève (avec ou non une proposition d'admission pour un vœu inférieur). Le candidat peut au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- annuler son vœu pour Sainte Geneviève ;</li> <li>- attendre la phase suivante pour voir l'évolution des classements.</li> </ul> <p>Lors de la 3<sup>ème</sup> et dernière phase des réponses, le candidat ne peut pas répondre par un « OUI MAIS ».</p>
--	--

---

Phase d'inscription dans l'établissement	<p>- dès que le candidat a répondu un OUI DEFINITIF, il doit nous faire parvenir dans un délai de <b>2 jours</b> les pièces définitives 2017 téléchargeables sur le site : <a href="http://saintegenevieve6.org">saintegenevieve6.org</a></p> <p>Et pour finaliser son inscription, il doit nous faire parvenir, dès l'obtention, <b>les résultats aux examens</b> (bac ou brevet de technicien) par courrier <b>et</b> par email <a href="mailto:lt@isg6.paris">lt@isg6.paris</a></p> <p>En cas d'échec à l'examen, son inscription en MANAA est annulée et le chèque d'acompte restitué par courrier.</p>
---	---

---

Procédure complémentaire à partir du 27 juin 2017	<p>En cas de places vacantes, les candidats non-inscrits dans la procédure APB 2017 ou les candidats n'ayant pas choisi notre école peuvent présenter leur candidature.</p> <p>L'indication des places éventuellement disponibles sera communiquée sur le site APB</p> <p>Les candidats éventuels devront nous contacter pour connaître le détail de la procédure complémentaire de sélection et d'inscription.</p>
---	---

Mise à jour MN le 23 novembre 2016